

DEC24231DAJ

Décision du 25 avril 2024 portant renouvellement du mandat de M. Cédric DE PALO en qualité de Directeur adjoint des Services d'Appui du Centre de recherche Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes et de Directeur adjoint de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1472 SDAR - Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 21 octobre 2020 (JO du 22 octobre 2020) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN, en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu la décision du 1^{er} juillet 2020 portant nomination de M. Cédric DE PALO en qualité de Directeur adjoint des Services d'Appui du Centre de recherche Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} juillet 2020,

Vu la décision du 16 juin 2022 (note de service n°2022-36) fixant la liste des Centres de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et leur dénomination respective,

Vu la décision du 13 octobre 2023 (note de service n°2023-57) portant nomination de M. Louis-Augustin JULIEN en qualité de Directeur Général Délégué aux ressources (DGDR), à compter du 1^{er} novembre 2023,

Vu la décision du 13 octobre 2023 (note de service n°2023-57) portant délégation de signature à M. Louis-Augustin JULIEN, Directeur Général Délégué aux ressources (DGDR),

Vu la décision du 26 octobre 2023 portant renouvellement du mandat de M. Bruno COTTE en qualité de Directeur des Services d'Appui du Centre de recherche Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans à compter du 1^{er} janvier 2024,

Décide :

Article 1:

A compter du 1^{er} juillet 2024, M. Cédric DE PALO, Ingénieur d'Etude hors classe, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur adjoint des Services d'Appui du Centre de recherche Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans.

Article 2:

A compter du 1^{er} juillet 2024, M. Cédric DE PALO, Ingénieur d'Etude hors classe, est renouvelé dans ses fonctions de Directeur adjoint de l'unité d'appui à la recherche n°UAR1472 SDAR Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes - Services déconcentrés d'appui à la recherche Lyon-Grenoble-Auvergne-Rhône-Alpes, pour une durée de quatre ans.

Fait à Paris, le 25 avril 2024

P/ Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement et par délégation,

Le Directeur Général Délégué aux ressources,

Louis-Augustin JULIEN

